

Déclaration FO - CST du 4 juin 2025

Mutuelle Santé



"Les discussions concernant la mise en place d'une mutuelle au 1^{er} janvier 2026 ont commencé le 22 avril 2025 et ont été suivies de 2 autres réunions.

Dès la première réunion, vous nous avez clairement indiqué qu'un contrat collectif n'était pas envisageable. Nous nous interrogeons sur le sens que nos collectivités donnent à un "dialogue sociale de qualité" si les décisions sont déjà prises avant même de commencer les échanges.

*De plus, vous avez fourni un tableau qui comparait les avantages et inconvénients d'un contrat labellisé et de contrats collectifs. Ce tableau contenait les mêmes **avantages** et **inconvénients** pour des contrats à **adhésion facultative** et des contrats à **adhésion obligatoire**. Nous tenons à rappeler dans cette instance qu'un contrat collectif à adhésion facultative ne nous semble pas avoir le moindre inconvénient du fait justement qu'il resterait facultatif.*

Chez FO, nous sommes intimement convaincu qu'un contrat collectif à adhésion facultative permettrait de baisser le coût des contrats de mutuelle santé en négociant pour 1000, 2000, ou encore 5000 agents. Ce qui pourrait améliorer le pouvoir d'achat des agents sans remettre en cause l'équilibre budgétaire de nos collectivités.

*Puisque l'administration nous a indiqué ne pas disposer de finances, nous vous avons proposé à plusieurs reprises d'étudier la possibilité d'un contrat collectif à adhésion facultative **sans financement supplémentaire**, ce que vous avez également refusé.*

Nous aurions souhaité que nos collectivités puissent améliorer l'aide employeur de manière conséquente concernant la mutuelle santé. Pour autant, nous sommes persuadés qu'un contrat collectif à adhésion facultative permettrait tout autant d'améliorer le pouvoir d'achat des agents. Les contrats collectifs sont obligatoires dans le privé depuis 2016 et la plupart des salariés bénéficient ainsi d'une couverture souvent excellente à des tarifs très intéressants et généralement beaucoup plus bas qu'un contrat labellisé. Ne pas saisir l'opportunité de découvrir les offres des mutuelles concernant un contrat collectif à adhésion facultative nous semble aller à l'encontre des intérêts des agents.

Nous ne comprenons pas que l'ensemble des OS ne soient pas unanimes pour s'associer à notre proposition d'ouverture possible de négociations concernant un contrat à adhésion facultative. Quand bien même ce contrat serait mis en place à moyen terme.

*Les agents de nos collectivités ne vont pas comprendre que vous opposiez une fin de non-recevoir à toute discussion sur un contrat **collectif à adhésion facultative** dans le cadre de ce futur accord de méthode comme vous avez pu l'indiquer dans votre projet de Rapport du 4 juin 2025.*

*Pour rappel, tous les agents auront au minimum 15€ de remboursement de mutuelle en 2026 puisque le **décret 2022-581** dans son article 6 dispose que la participation employeur mensuelle des collectivités territoriales ne peut être inférieur à 50% du montant de référence fixé à 30€.*

*Le projet de rapport du CST du 3 juin 2025 stipule que, je cite, "**Les négociations relatives aux montants de l'aide devront se faire ... au plus près du plancher minimum de 15€ par agent**". Nous vous remercions d'accepter de négocier au plus près du minimum obligatoire de 15€ imposé par les textes nationaux et de laisser le choix aux agents entre une mutuelle labellisée et une autre mutuelle labellisée. Ils pourront juger par eux-mêmes des avancées sur ce sujet...*

Pour les différentes raisons évoquées précédemment, les représentants du syndicat FO ont décidé de voter contre la proposition de ce jour concernant la mutuelle santé telle vous le proposez puisque notre seul choix consiste à valider ou non une mutuelle labellisée sans se laisser l'opportunité d'étudier un contrat collectif à adhésion facultative.

Pour autant, afin d'être présent pour échanger sur ce sujet des mutuelles santé, nous signerons le protocole d'accord que vous proposez sous peine d'être exclu des discussions.

Nous serons présents pour représenter l'intérêt des agents même si nous restons persuadés que le fait de rester arc-bouté uniquement sur un contrat labellisé représente une erreur stratégique majeure."